

Conditions de Garantie – Literie et Sommiers Électriques

Garantie légale

Les matelas des deux marques bénéficient d'une **garantie légale de 2 ans**, conformément aux articles **L211-4, L211-5 et L211-12 du Code de la consommation**, ainsi qu'aux **articles 1641 et 1648 (alinéa 1)** du Code civil. En cas de non-conformité dans ce délai, **le matelas sera échangé sans frais**.

Garantie commerciale

- **Matelas** : certains modèles bénéficient d'une **garantie commerciale supplémentaire de 3 ans, soit 5 ans au total**.
- **Sommiers électriques** : garantis **5 ans pour la structure (2 + 3 ans)** et **2 ans pour la motorisation**.

⚠️ Après les 2 premières années, durant la période de garantie commerciale, **les frais de reprise et de relivraison sont à la charge du client**.

Conditions d'application de la garantie

Cette garantie s'applique uniquement aux matelas et sommiers **utilisés dans des conditions normales d'usage**.

Sont exclus de la garantie :

- Les détériorations dues à un **usage anormal** (matelas plié, posé à même le sol, etc.).
- Les dommages causés par un **accident, une force majeure, des transformations ou retouches**.
- L'**usure normale** des produits.
- Les défauts liés à un **manque d'entretien** (salissures, taches, souillures, humidité excessive).

Pour les matelas achetés seuls, la garantie de 2 + 3 ans est valable **uniquement s'ils sont utilisés sur un sommier adapté et en bon état**. Le client devra fournir une **facture de sommier** dont la date ne dépasse pas **3 mois avant ou après l'achat du matelas**.

💡 Un léger tassement des matériaux (15 à 20 %) et une petite perte de fermeté au fil du temps sont considérés comme **normaux**.

Modalités de mise en œuvre

Les marques **Alitéa** et **Essenzia** s'engagent à :

- **Échanger ou remettre en état gratuitement** tout produit reconnu défectueux (sous conditions sanitaires).
- Assurer la **réparation ou le remplacement** des composants défectueux.

L'échange ou la réparation **ne prolonge pas la durée initiale de la garantie**, sauf si la période d'immobilisation pour réparation dépasse **7 jours** (la garantie est alors prolongée d'autant).

Le produit doit être renvoyé :

- Dans un **état impeccable de propreté** (sans taches ni salissures).
- Dans **son emballage d'origine** ou dans un **emballage étanche adapté**.
- Au **revendeur**, qui se chargera de son transfert vers l'usine expéditrice.

Durée et modalités de la garantie

Durée	Produit concerné	Solution apportée
2 ans	Matelas sommier	ou Échange à l'identique ou équivalent (si gamme supprimée)
3 ans (selon produits)	Matelas sommier	ou Remise en état ou échange équivalent
2 ans	Motorisation	Envoi gratuit d'un moteur de remplacement

Pour bénéficier de la garantie, le client devra fournir **tous les éléments justificatifs** demandés :
photos, mesures, factures, etc.

Nos conseils d'entretien

- **Protégez toujours votre matelas** avec une alèse ou un protège-matelas : les taches dues à des liquides ou fluides corporels **annulent la garantie commerciale**.
- **Tournez régulièrement votre matelas** pour un usage optimal et conforme.
- **Ne vous asseyez jamais sur un sommier électrique en position relevée.**

!!!! Conditions de garantie commerciale (après 2 ans) :

Cette garantie s'applique aux matelas et sommiers utilisés dans les conditions communément admises pour ce genre d'articles.

En aucun cas la garantie ne couvre les détériorations pouvant provenir d'un usage anormal (exemple : matelas plié, matelas posé à même le sol...), d'un accident, d'un cas de force

majeure, de retouches ou de transformations apportées aux matelas ou aux sommiers ou de l'usure normale des produits.

Sont également exclus de la garantie les produits présentant un défaut d'entretien : des salissures, taches ou souillures, ou ayant été soumis à un taux d'humidité important.

Pour les matelas achetés seuls, cette garantie de 5 ans implique une utilisation sur un sommier adapté* et en bon état.

Le client devra fournir une facture de sommier ne présentant pas plus de 3 mois d'écart avec l'achat du matelas.

Il est à noter que la phase d'adaptation à la forme de votre corps peut entraîner un tassement des matériaux de garnissage, un tassement de 15 à 20% des matières reste dans la norme ainsi qu'une légère perte de fermeté.

Par cette garantie, le fabricant s'engage à effectuer gratuitement l'échange ou la remise en état du produit (sous conditions sanitaires) reconnu défectueux par votre revendeur conseil mais les frais de transport sont à votre charge.

Dans ce cas, la garantie s'étend à la remise en état gratuite des composants défectueux et réparables. Tout échange sur base d'un produit équivalent ou réparation ne pourra avoir pour effet de prolonger la durée initiale de la garantie, sauf si la période d'immobilisation à compter de la mise à disposition du produit pour réparation est supérieure à sept jours, la garantie étant prolongée d'autant.

Pour bénéficier de cette garantie, le matelas ou le sommier doit être envoyé, dans un état rigoureux de propreté, exempt de toute tache, dans son emballage d'origine ou dans un emballage adapté étanche, vers le revendeur qui assurera ensuite le transfert vers l'usine expéditrice.

Pour bénéficier de la garantie le client devra fournir tous les éléments (photos, mesures, factures) que nous pourrions lui demander.

Nos conseils : Protégez toujours votre matelas avec un protège matelas les tâches dus à des liquides ou fluides corporels excluent le produit de la garantie. Tourner le matelas régulièrement cela fait partie des conditions normale d'utilisation.